

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## **SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE**

Date de rédaction : 08-18-08

Identificateur du produit : **Solution de détection de fuites Super Blu**

Numéro de pièce du fabricant : RT150S ou G

Usage général : Solution de détection de fuites à bulles

Famille chimique : Mélange d'eau et de propylèneglycol

Fabricant : Refrigeration Technologies (www.refrigtech.com)

2572 Fender Ave Bldg "C"

Fullerton, CA 92831

Tél. : (800) 869-1407, 714-870-8361 téléc: 714-526-4598

N° téléphone d'urgence 24 h sur 24 : Chem-Tel, Inc. (800) 255-3924; International : (813) 248-0585

## **SECTION 2 – INGRÉDIENTS DANGEREUX**

| Composants dangereux | N° CSA | CONCENTRATION % | MPT | PEL | S | TEL | N° EINECS |
|----------------------|--------|-----------------|-----|-----|---|-----|-----------|
|----------------------|--------|-----------------|-----|-----|---|-----|-----------|

Le présent produit ne contient aucun composant à déclaration obligatoire selon les normes OSHA

|                   |         |      |          |           |           |  |           |
|-------------------|---------|------|----------|-----------|-----------|--|-----------|
| * Propylèneglycol | 57-55-6 | 50 % | 10 mg/m3 | Effet nul | Effet nul |  | 200-338-0 |
|-------------------|---------|------|----------|-----------|-----------|--|-----------|

\* Divulgaration des ingrédients selon la SST au Canada, Liste de divulgation des ingrédients

MENTION DE RISQUE : R36, Irritant pour les yeux.

## **SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS**

SIMD : S=0, I=0, R=0, DS=0

**Description des risques :** Irritation des yeux. Peut entraîner une irritation de la peau.

**Risques potentiels pour la santé :**

YEUX : Irritation ou sensation de brûlure.

PEAU : Peut entraîner une irritation chez les personnes sensibles.

INGESTION : Peut causer une irritation allant jusqu'à la nausée. N'est nocif que s'il est ingéré en très grande quantité.

INHALATION : Ne devrait pas constituer un risque.

Cancérogène : non NTP : non

Monographies du CIRC : non

Réglementé par la OSHA : Non

## **SECTION 4 – PREMIERS SOINS**

YEUX : Rincer abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

PEAU : Laver avec de l'eau et du savon.

INGESTION : Boire de grandes quantités d'eau. Consulter un médecin.

INHALATION : Amener la personne dans endroit aéré. Consulter un médecin.

## **SECTION 5 – RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION**

Classement des dangers selon la NFPA : S=0, I=0, R=0, DS=0

Point d'éclair : aucun Limite d'inflammabilité : pas d'essai LIE : pas d'essai LES : pas d'essai

Moyens d'extinction : eau, CO<sub>2</sub> ou mousse extinctrice Règles à observer dans la lutte contre les feux spéciaux : aucun

Risques d'incendie ou d'explosion inhabituels : aucun Produits de combustion dangereux : Hydrocarbures, CO, CO<sub>2</sub>

## **SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

Mesures à prendre en cas de rejet ou de déversement du produit : étancher à l'aide de matières absorbantes inertes. Ramasser et éliminer dans un conteneur à déchets approprié. L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

## **SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

Précautions à prendre lors de la manutention ou de l'entreposage : entreposer dans un endroit sec et frais à l'abri de la lumière directe du soleil. Éviter le gel ou l'exposition à une température supérieur à 120 °F. Garder le contenant fermé.

Autres précautions : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

## **SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION, PROTECTION INDIVIDUELLE**

| Composants dangereux | NIOSH MPT/STEL | ACGIH MPT/STEL |
|----------------------|----------------|----------------|
|----------------------|----------------|----------------|

|       |            |            |
|-------|------------|------------|
| Aucun | S.O./ S.O. | S.O./ S.O. |
|-------|------------|------------|

Protection respiratoire : ouvrir toutes les portes et les fenêtres. En cas d'exposition supérieure à la TLV ou la PEL, il faut porter un respirateur adapté à l'exposition approuvé par le NIOSH ou un appareil de protection respiratoire convenable conforme à la norme 29 CFR 1910.134.

Ventilation : Aspiration localisée : le cas échéant

Système particulier : aucun

Mécanique : le cas échéant

Autres : aucun

Gants de protection : en plastique ou en caoutchouc contre les produits chimiques

Protection des yeux : lunettes ou lunettes à coques

Autres vêtements ou équipement de protection : aucun

Pratiques hygiéniques de travail : faire preuve de bon sens et de précaution en présence de produits chimiques. Ne jamais mélanger des produits chimiques. Consulter votre supérieur pour connaître les autres pratiques. Toutes les pratiques sont déterminées par votre entreprise. Les directives se trouvent généralement sur l'étiquette sur laquelle sont indiquées les mesures d'ingénierie et de contrôle.

## PAGE 2 : Fiche signalétique Super Blu, RT150S ou G

### **SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Point d'ébullition >250 °F/125 °C

Pression de vapeur : pas d'essai

Densité de vapeur : pas d'essai

Solubilité dans l'eau : miscible

Viscosité : pas d'essai

Poids spécifique : 1,05

pH : 7-8

Taux d'évaporation : pas d'essai

Apparence et odeur : bleu, neutre

Point de congélation : -33 °F/-36 °C

### **SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Stabilité : stable

Conditions à éviter : aucun

Matériaux incompatibles à éviter : aucun

Produits de décomposition dangereux : CO, CO2

Polymérisation dangereuse : ne peut pas survenir

### **SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

Composant dangereux

N° CAS

N° EINECS

CL 50 Inhalation

DL 50 orale

DL 50 cutanée

\*Propylèneglycol

57-55-6

200-338-0

Effet nul 5 g/kg Rat

2 g/kg lapin

\* Non toxique à la concentration fournie et au niveau d'utilisation

#### **Les effets possibles de l'exposition sont :**

YEUX : peut causer une irritation des yeux allant de bénigne à grave.

PEAU : légère irritation de la peau chez les personnes sensibles.

ABSORPTION CUTANÉE : aucune à légère.

INHALATION : si le produit est chauffé, l'inhalation excessive de vapeurs peut causer une irritation nasale et des voies respiratoires.

INGESTION : peut causer une irritation ou des troubles gastro-intestinaux.

EFFETS CHRONIQUES : n'ont jamais été observés.

### **SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

Le produit est composé d'ingrédients facilement biodégradables. Aucun des composants n'est toxique en milieu aquatique et n'a d'incidence négative sur l'environnement. Il faut toujours prévenir l'entrée de produits chimiques dans les cours d'eau, les égouts ou les drains sans autorisation préalable.

### **SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Il faut toujours se conformer aux règles fédérales, provinciales et locales avant d'éliminer des produits chimiques. Consulter un spécialiste de la région afin de connaître les méthodes appropriées d'élimination. Les produits chimiques ne doivent jamais entrer dans les cours d'eau, les égouts ou les drains sans autorisation préalable. Il faut rincer à fond les contenants vides et les apporter dans un centre de recyclage.

### **SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT**

DOT : non réglementé      Nom officiel d'expédition : non réglementé

IMDG : non réglementé      Nom officiel d'expédition : non réglementé

IATA : non réglementé      Nom officiel d'expédition : non réglementé

### **SECTION 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE**

SARA/CERCLA/313: aucun ingrédient devant être signalé. Aucune obligation de rapport spécial.

TSCA : les composants sont répertoriés dans l'inventaire du TSCA.

EINECS : Oui

CALIFORNIA PROP 65 : aucun ingrédient devant être signalé

CPR : non répertoriés : « La présente fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le CPR ».

IDL : Oui

LIS/LES : tous les ingrédients sont répertoriés.

MENTION DE RISQUE : R36, Irritant pour les yeux.

MENTION DE SÉCURITÉ : S1/2/25

SIDMUT – USAGE HOMOLOGUÉ : il n'est pas nécessaire d'appliquer une étiquette ou un symbole de danger sur le produit.

Contenu COV : 500 0 g/l en tant que COVLP en tant que propylèneglycol

### **SECTION 16 – AUTRE INFORMATION**

Numéro d'enregistrement NSF 119848, composé non-alimentaire, catégorie P1

Le produit peut être utilisé en présence d'aliments et d'équipement alimentaire conformément à la catégorie P1 NSF.

Dégagement de responsabilité du fabricant : les renseignements ont trait aux matériaux identifiés aux présentes et ne sont peut-être pas valables pour ces matériaux s'ils sont combinés à d'autres matériaux. Les renseignements contenus dans le présent document sont, au meilleur de notre connaissance et de nos convictions, précis et véridiques au moment de leur compilation. Ce document n'est accompagné d'aucune déclaration, garantie ou caution quant à son exactitude, sa fiabilité ou son intégralité. L'utilisateur a la responsabilité de s'assurer de l'adéquation et de l'intégralité des renseignements dans le cadre de son propre usage. Nous n'acceptons pas la responsabilité des pertes ou des dommages imputables à l'utilisation des présents renseignements.

Date de rédaction : 18-08-08

Rédigé par : John Pastorello, PDG - Refrigeration Technologies